



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 21 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	17
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
14 septembre 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
28/09/2026	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 28/09/2026 et publication du 28/09/2026	
Le Maire, Patricia PERRET	
	

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-et-un septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Vincent COLAS, Corentin DESCOURS, Fabienne STALARS (arrivée à 20h12), et Anne-Laure BOURGEON.

Absent avec pouvoir : Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Anne-Laure BOURGEON

Absents sans pouvoir : Julien PORTE (arrivée à 20h30), Patrick DUCROS

Secrétaire pour la durée de la séance : Valérie VILLARD

OBJET : 2026-065 : Décision Modificative n°2

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster des crédits en section de fonctionnement. En effet, des crédits sont insuffisants au chapitre 65.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Chapitre 65 compte 65748 : Subvention aux associations : + 6 500 € Chapitre 65 – compte 65888 : Subventions exceptionnelles : + 600 € 023 : - 7 100 €	Opération 106 (cimetière) compte 21316 : - 7 100 €
Recettes		021 : - 7 100 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260921-2026-065-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 28/09/2026

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°2.
- **De procéder** aux écritures budgétaires.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Madame le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 21 septembre 2026

Le Maire,

Patricia PERRET



Le secrétaire de séance

Valérie VILLARD

